

Procès-verbal

Conseil Municipal du 16 janvier 2018

L'an deux mil dix-huit, le seize janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le quatre janvier, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Hervé NIEPCERON, Maire.

Présents :

Mme Catherine GILLES, Mr Dominique RICOUARD, Adjoint.

Mme Chantal MAILLARD, Mr Dimitri TREPAUT, Mr Patrice LIOT, Mr Jacky QUETIN, Mr David SAUTREUIL, Mr Yannick DUBOS, Mr Laurent THOREL, Mme Béatrice MARCOTTE, Mr Philippe GEST, Mme Samira DELOEIL, conseillers municipaux.

Absente-excusee :

Mme Marie-Claude MURARI, conseillère municipale.

Absent :

Mr Jean-Jacques COTTARD, conseiller municipal.

Pouvoir :

Madame Marie-Claude MURARI a donné pouvoir à Madame Chantal MAILLARD.

Monsieur Laurent THOREL est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la dissolution du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement de la Région de Bretteville – Saint-Maclou au 1^{er} janvier 2018 prise par arrêté préfectoral le 19 décembre 2017 et de la reprise la compétence eau et assainissement par la Communauté de Communes Campagne de Caux.

Il regrette cette décision car les élus communautaires souhaitaient transférer cette compétence au 1^{er} janvier 2019 et signale que le SIAEPA de Bretteville avait prévu de réaliser les travaux d'envoi des eaux usées des communes de Bréauté et de Vattetot sous Beaumont vers la station de Gruchet-Le-Valasse et compte tenu de la Trésorerie du budget de l'eau de ce syndicat, ce dernier avait prévu de prolonger certaines canalisations voire de créer des bornes incendie.

Il se demande si ces projets seront suivis par la Communauté de Communes Campagne de Caux.

Arrivée de Monsieur Pierre-Yves CAILLAULT à 18h40.

A l'ordre du jour :

1/ Restitution de l'avant-projet sommaire de l'église

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Pierre-Yves CAILLAULT, architecte en chef des Monuments Historiques, venu présenter son avant-projet sommaire (APS) des travaux de restauration de l'église.

Monsieur CAILLAULT présente ce document à l'aide d'un vidéoprojecteur.

Il indique que l'édifice culturel n'est pas classé donc pas de financement possible de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) mais qu'une piste de financement est possible si le conseil municipal souhaite faire classer le bâtiment auprès de l'architecte des bâtiments de France qui se chargera de faire suivre le dossier auprès de la DRAC.

Si cette demande est faite, cette dernière serait examinée en commission régionale.

Madame GILLES demande le délai de prise en compte pour classer un bâtiment.

Monsieur CAILLAULT répond qu'il faut prévoir 1 à 2 ans.

Monsieur CAILLAULT indique que son APS est un outil de programmation lié au mauvais état de l'édifice et non un outil de travaux mais qui permettra notamment de chercher des financeurs.

Au cours de cette présentation, il signale qu'il faut notamment surveiller les entrées d'eau du beffroi et également surveiller la stabilité des vitraux, précisant toutefois que les vitraux n'ont pas un caractère d'urgence.

Monsieur le Maire signale que le premier vitrail est en mauvais état et risque de tomber et suggère de le déposer pour le réparer.

Monsieur CAILLAULT détaille les travaux de la 1^{ère} tranche, d'un montant de 624 000€ HT, concernant notamment la restauration des toitures y compris celle de la sacristie, de la charpente et le haut des murs de la nef pour sauvegarder l'édifice.

La seconde tranche, estimée à 265 000€ HT, concerne notamment la restauration des murs et les travaux d'assainissement autour de l'édifice et la troisième tranche, d'un montant de 247 000€ HT, concerne le chœur et la sacristie.

Le montant total des travaux estimés pour la restauration s'élève donc à 1 130 000€ HT.

Monsieur RICOUARD demande à l'architecte si la seconde tranche peut attendre 10 ans pour réaliser les travaux.

Monsieur CAILLAULT lui répond affirmativement si la commune attribue un budget annuel d'entretien.

Il indique qu'il y a la possibilité d'ajouter à la tranche 1 la réfection des têtes de contreforts.

Il signale qu'il faut prévoir un planning de 6 mois de délai depuis l'APS jusqu'à la décision de réaliser les travaux.

Avant de quitter la séance à 19h55, Monsieur le Maire remercie Monsieur CAILLAULT d'être venu présenter au Conseil Municipal son APS.

Monsieur RICOUARD communique à titre d'informations le financement possible des travaux :

- subvention DETR entre 20 et 30%
- subvention du Département entre 20 et 30 %
- le solde par emprunt.

Il signale qu'il va se renseigner afin de savoir s'il y a un plafond de dépense subventionnable et précise que compte tenu que la Commune adhère à la fondation du patrimoine un appel aux dons pourrait être envisageable.

Il précise également qu'il faudra sans doute envisager une augmentation des taux d'imposition et rappelle qu'il avait évoqué aussi la vente du presbytère pour éviter l'entretien de ce bâtiment et réduire l'emprunt si le conseil municipal décide de réaliser les travaux de l'église.

Monsieur DUBOS acquiesce les propos de Monsieur RICOUARD.

Monsieur TREPAUT considère qu'il serait bon de questionner la population sur ce projet compte tenu du montant des travaux en prenant en considération que le bâtiment est très peu utilisé.

Monsieur RICOUARD rappelle également que la commune a d'autres projets comme le réaménagement du centre bourg et qu'elle ne dégage pas un gros excédent chaque année.

Madame GILLES, Monsieur RICOUARD, Madame MAILLARD, Monsieur QUETIN seraient éventuellement favorables à la réalisation des travaux de la 1^{ère} tranche.

Monsieur THOREL et Monsieur GEST souhaiteraient inclure la restauration des vitraux à la 1^{ère} tranche.

Madame DELOEIL souhaiterait inclure à la 1^{ère} tranche les travaux de drainage.

Monsieur NIEPCERON souhaiterait faire la 1^{ère} tranche avec le drainage et les vitraux.

Monsieur DUBOS souhaiterait rajouter la toiture du chœur (50 000€ + 32 000€) à la 1^{ère} tranche.

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité pour envoyer dans chaque foyer une lettre d'information indiquant le coût total des travaux, le plan de financement, l'impact sur l'imposition des ménages ainsi que le coût éventuel de la démolition de l'église. Un coupon-réponse sera joint afin de connaître l'avis et suggestions des habitants.

Monsieur RICOUARD propose d'envoyer à chaque membre du conseil municipal les documents remis ce jour par l'architecte ainsi que la lettre d'information avant la distribution dans les foyers.

Il propose enfin que les documents remis ce jour par l'architecte soient également envoyés par mail aux conseillers municipaux.

2/ Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Qu'il souhaite créer un plateau surélevé au niveau du passage piéton situé devant la mairie, précise qu'il a sollicité un devis à l'entreprise VASSET pour ces travaux ainsi que pour l'implantation d'un nouvel abribus sans banc et pour le déplacement du panneau du Père ALEXANDRE.
- Qu'il veut réaliser un trottoir, route de Grainville, depuis la sortie du lotissement de l'allée de la plaine jusqu'à la propriété LEPLAT. Il indique, à cet effet, qu'il a sollicité plusieurs devis à des entreprises qui varient de 50 000€ à 95 000€ et précise qu'un géomètre lui a conseillé de ne pas faire de trottoir mais un chemin piéton avec marquage au sol. Par conséquent, il a sollicité des devis à des géomètres pour la maîtrise d'œuvre.

Monsieur THOREL signale à Monsieur le Maire qu'un trou s'est formé sur la voirie de la route de Grainville à proximité de la propriété de ses parents.

Madame MARCOTTE en profite pour signaler à Monsieur le Maire que le trou situé sur la voirie du lotissement de l'allée des peupliers n'est toujours pas comblé.

Monsieur TREPAUT demande à Monsieur le Maire s'il peut verbaliser pour le stationnement gênant du même véhicule dans le lotissement de l'allée de la plaine car son propriétaire ne respecte pas les emplacements réservés à cet effet.

Madame MAILLARD confirme les propos de Monsieur TREPAUT.

Monsieur le Maire s'engage à se rendre sur place pour constater les faits.

Monsieur TREPAUT précise toutefois qu'il n'est pas gêné par ce problème de stationnement mais comprend très bien le mécontentement des riverains.

La séance est levée à 20h35.